



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des apprentissages**

**du Séminaire de Sherbrooke**

Février 2019



Québec, le 25 mars 2019

Madame Caroline Champeau  
Directrice générale  
Séminaire de Sherbrooke  
195, rue Marquette  
Sherbrooke (Québec) J1H 1L6

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 28 février 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Séminaire de Sherbrooke, adoptée par son conseil d'administration le 19 juin 2018. Cet examen, réalisé conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Le Séminaire a révisé sa PIEA, ce qui l'a amené à procéder à certaines modifications. D'abord, il a détaillé les éléments qui doivent être inscrits dans le plan de cours et a précisé qu'un canevas est maintenant fourni aux professeurs. Le Séminaire a aussi octroyé au professeur, et non plus au responsable de programme, la responsabilité de vérifier la conformité de son évaluation finale de cours. Finalement, le Séminaire a ajouté à sa politique les modalités d'application de *l'incomplet*. La politique décrit clairement et conformément aux dispositions du RREC la définition des termes, le champ d'application ainsi que le processus d'attribution de *l'incomplet temporaire* et de *l'incomplet permanent*. La Commission note que la politique ne précise pas explicitement que la mention *incomplet permanent* ne peut être attribuée qu'après la date limite d'abandon d'un cours déterminée par le Ministre.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente du 18 décembre 2017, la Commission avait jugé que la politique du Séminaire était **entièrement satisfaisante**. Elle maintient ce jugement.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes meilleures salutations.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Claire Beaudoin, directrice des études  
M<sup>me</sup> Isabelle Chaîné, directrice des services pédagogiques